

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ARRETE SDIS N° 2024-595

**PORTANT COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu L'arrêté SDIS n° 2020-1477 du 2 novembre 2020 portant composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

CONSIDERANT la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours n° 2021-25 (DIR) du 7 septembre 2021 rendue exécutoire le 8 septembre 2021 désignant les membres du conseil d'administration au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

Considérant la cessation de deux membres du CCDSPV représentants des sapeurs-pompiers volontaires ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental ;

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté SDIS n° 2021-1037 est abrogé le 29 mai 2024.

Article 2 : A compter du 29 mai 2024 le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est composé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240529-A_2024_595-AR
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024

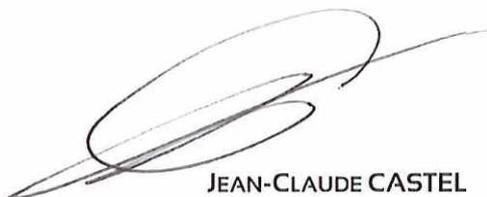


REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président	Monsieur Jean-Claude CASTEL	Madame Sandra RAPONI
Membres	Monsieur Bernard LIPERINI	Monsieur Serge PRATO
	Monsieur Jean-Michel TRON	Madame Michèle COTTRET
	Madame Patricia PAUL	Monsieur Alain DELSAUX
	Monsieur Marcel GOSSA	Madame Marion MAGNAN
	Monsieur Claude BONDIL	Madame Stéphanie COLOMBÉRO
	Monsieur le Directeur départemental du SDIS	Monsieur le Directeur départemental adjoint du SDIS
REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Caporale-chef Ethel ROBIN	
	Sergente Cassandra TISSIER	Sergente Cindy BOYER
	Sergente-chef Caroline BREISSAND	
	Adjudante Caroline RAMBAUD	Adjudant-chef Fabrice HERRERO
	Capitaine Stéphane MARCANTONIO	Lieutenant Jean-Paul JOUVE
	Lieutenant Laurent MAGNAN	Lieutenant Laurent ROUGIER
	Infirmière-chef Katia GAUVAN	Médecin lieutenant-colonel Yann COULON
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE		
	Médecin de classe exceptionnelle Frédéric PETITJEAN (médecin-chef)	
	Commandant Arnaud VALLOIS	Commandant Jean-Christophe JULIEN

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Copie sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Alpes de Haute-Provence, pour information et suite éventuelle à donner auprès des services placés sous son autorité.

A Digne-les-Bains, le 29 mai 2024



JEAN-CLAUDE CASTEL

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Digne-les-Bains. Le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
004280400169-20240529-A_2024_595-AR
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024